

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 22 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
 A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 23 JUILLET 1846.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans un de nos derniers numéros, M. César Bertholon est le candidat adopté par les électeurs patriotes du 3^{me} et du 4^{me} arrondissements de l'Isère. Cette double candidature prouve évidemment qu'à Vienne les sentiments démocratiques ne sont pas éteints, et qu'on tient compte de sa droiture et de son patriotisme. Sa candidature est pure de toute palinodie politique; on ne l'a pas vu prendre tantôt une opinion, tantôt une autre, au gré des circonstances, ni caresser aujourd'hui telle nuance d'opinion, et se rapprocher plus tard de telle autre. Ce qu'il était à l'époque de la révolution de 1830, il l'est encore aujourd'hui; il est mûri par l'expérience, il marche avec calme vers la réalisation des principes politiques qu'il a toujours professés; il a tenu compte de l'état des esprits, des résistances qu'on oppose aux améliorations, et il veut leur triomphe par des voies pacifiques.

Nous avons lu avec soin sa profession de foi, qui est nette et précise, sans enflure et sans exagération; elle pose clairement le principe de la souveraineté nationale, dont le gouvernement de 1830 est issu, et en tire les conséquences naturelles auxquelles nous gravitons si péniblement, et avec bien peu de succès, depuis les mémorables et glorieuses journées de 1830. M. César Bertholon se trouve dans d'excellentes conditions pour combattre les tendances arbitraires du pouvoir et les tentatives spéculatives qui nous enveloppent de toutes parts. Si M. César Bertholon était élu député, nous le verrions faire partie de la phalange démocratique qui soutient nos principes à la chambre, et s'efforcer de maintenir les véritables principes en matière d'autorité et d'administration; il nous aiderait enfin à nous dégager des lois réactionnaires qui nous entravent dans l'exercice de nos droits, et concourrait à nous ouvrir une issue légale pour accomplir de nouvelles améliorations.

La double candidature de M. Bertholon dans l'Isère est un fait significatif; c'est l'indice d'une réaction prochaine contre les idées égoïstes et peureuses qui ont eu tant de vogue jusqu'à ce jour. Aussi, dans nos contrées, a-t-on accueilli avec une vive satisfaction le témoignage d'estime et de confiance qu'on vient de lui accorder. A Grenoble, l'autorité s'en est étonnée; nous n'en sommes pas surpris, et nous nous étonnons encore moins que le *Courrier de l'Isère* ait commencé à se livrer vis-à-vis de M. Bertholon à une polémique irritante. On fait dans l'Isère ce qu'on fait à Lyon: on essaie d'effrayer les esprits et de troubler la conscience des électeurs en leur présentant certaines candidatures sous des couleurs odieuses. On espère ainsi conserver la déplorable majorité qui a voté l'indemnité Pritchard et le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars!

Que reproche-t-on à M. Bertholon? Sa collaboration dans le *Censeur*. Il nous semble que les nombreux articles qu'il y a publiés ont toujours été dictés par une conscience droite et franche; il nous semble que les opinions qu'il y a soutenues n'ont jamais dépassé les limites bien restreintes des lois. En prêtant son concours, il a usé d'un droit reconnu par la constitution; en en usant avec modération, il a donné des

gages certains de son aptitude à traiter des intérêts généraux du pays. Si M. Bertholon n'avait jamais rien publié, s'il n'avait aucun précédent politique, on crierait bien haut qu'on ne le connaît pas, qu'il n'a pas la capacité nécessaire pour siéger à la chambre, et on voudrait le faire échouer par cette seule considération qu'il n'a rien produit; mais il a écrit de fort bonnes choses, il a fait preuve d'une capacité incontestable, et on s'empare de ce qu'il a écrit pour le repousser. Voyez donc quel crime: il a envoyé des articles au *Censeur*! Est-ce que par hasard MM. les conservateurs de l'Isère pensent qu'il aurait dû adresser ses productions à leur journal?

M. Bertholon est un homme de l'école démocratique, qui veut le progrès par la discussion et par les voies légales. Où pouvait-il écrire, si ce n'est dans un journal complètement indépendant et dévoué avant tout aux intérêts populaires? Lui reprocher sa collaboration au *Censeur*, c'est, en vérité, faire preuve d'une bien grande pauvreté d'esprit. Mais laissons là les accusations ridicules du *Courrier de l'Isère* et ses insinuations; nous ne les connaissons d'ailleurs qu'imparfaitement. Toutefois, ce que nous en savons ne nous inquiète guères pour le succès des candidatures de M. César Bertholon; elles ne les compromettent pas, assurément. Il y a des attaques qui honorent, des antipathies qui sont un titre à la confiance publique. Les électeurs patriotes de Vienne, nous n'en doutons pas, ne négligeront rien pour que leur candidat réussisse. Quant à nous, nous ne pouvons que les engager à redoubler de zèle, à ne se préoccuper en aucune manière des bruits mensongers qu'on pourrait répandre autour d'eux, et à les rejeter avec mépris. M. César Bertholon est un homme honnête, plein de droiture, qui se renfermera scrupuleusement dans les conditions du mandat qui lui sera confié. Pour lui, une profession de foi n'est pas un chiffon de papier, et ce qu'il a promis il le tiendra s'il est nommé; enfin on le verra poursuivre avec fermeté et modération tout à la fois la réalisation des améliorations qu'il a signalées comme étant les plus urgentes et les plus praticables.

M. César Bertholon est décidément le candidat de l'opposition patriote dans le collège de l'ouest. Quand M. Bertholon a été porté au collège de l'ouest pour la première fois, aucune mesure n'avait été prise pour qu'il y eût une démonstration sérieuse de la part des électeurs indépendants; il y eut même alors division dans leurs votes. Mais, cette année, il n'en sera pas ainsi, et l'opposition saura mettre plus d'ensemble dans ses opérations.

M. Jourdan aîné vient d'adresser aux électeurs du 4^e arrondissement électoral de l'Isère la circulaire suivante :

A MM. LES ÉLECTEURS DU 4^{me} ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL DE L'ISÈRE.

Messieurs,

Encouragé par quelques amis qui ont bien voulu m'offrir leurs suffrages, je me présente à vous comme candidat à la députation de votre collège électoral.

Je vous dois, à ce titre, l'exposé de mes opinions politiques.

Voici ma profession de foi :

Je suis entièrement dévoué aux principes de la révolution de 1830 et à la monarchie constitutionnelle qu'elle a créée.

Si j'avais l'honneur de vous représenter, fidèle à ce programme, tous mes votes auraient pour but de maintenir nos conquêtes de juillet.

Ennemi de toute idée rétrograde, je marcherais avec le progrès. J'appuierais, de quelque part qu'elles vinssent, les propositions dont les avantages me seraient démontrés; de même que je repousserais celles qui me paraîtraient contraires au bien du pays et à la dignité nationale.

La liberté du vote étant, à mes yeux, la garantie la plus sûre des intérêts de tous, je m'associerais aux propositions qui tendraient à restreindre dans la chambre le nombre des fonctionnaires publics.

Pénétré des besoins de notre agriculture, je soutiendrais toutes les mesures qui pourraient contribuer à sa prospérité et à la diminution des impôts.

Je ne prendrais aucune part aux entreprises industrielles sur lesquelles je serais appelé à me prononcer comme député.

Je ne m'occuperais que des intérêts généraux.

Je n'accepterais aucune place.

Enfin, Messieurs, si je suis nommé votre représentant, je m'acquitterai de mon mandat avec dévouement et loyauté.

JOURDAN aîné.
 Anjou, le 16 juillet 1846.

Il faut bien le dire, nous espérons mieux de M. Jourdan, et nous pensions que sa profession de foi serait plus rassurante pour les amis du progrès et de l'indépendance nationale. M. Jourdan nous dit qu'il est entièrement dévoué aux principes de la révolution de 1830; mais comment entend-il ces principes? Casimir Périer disait aussi, après la révolution de 1830, qu'il était dévoué à ces principes, et l'opposition nationale lui prouvait souvent qu'il les comprenait mal. Demandez à M. Guizot s'il n'est pas dévoué aux principes de la révolution de 1830, et il vous répondra affirmativement. Dire qu'on leur est dévoué, ce n'est donc rien dire de positif, sinon qu'on n'est pas légitimiste.

A la vérité, M. Jourdan nous assure qu'il marcherait vers le progrès. Ceci est encore trop vague; les députés ministériels en disent autant. Il faut préciser ce qu'on fera pour le progrès, quand on veut bien établir sa position politique. Encore une fois, c'est ce que M. Jourdan ne fait pas par sa déclaration.

Le seul point sur lequel il prenne un engagement précis, c'est sur les incompatibilités; on le voit, c'est s'engager aussi peu que possible. Nous ne pouvons donc pas considérer M. Jourdan comme candidat de l'opposition dynastique la plus modérée, car il ne voterait pas même avec le tiers-parti; c'est du moins ce que nous devons conjecturer en examinant sa profession de foi. Nous regrettons que M. Jourdan n'ait pas pris une position plus nette et plus prononcée devant les électeurs, et qu'il se soit placé dans des voies tellement circonscrites, qu'il pourrait parfaitement se présenter comme candidat ministériel. De ses engagements électoraux, il ne résulte pas qu'il serait contraire au ministère dans une question de cabinet; c'est pourtant là ce qu'il devait au moins promettre; car, en dernier ressort, qu'importe que les votes qui seront jetés dans l'urne de la chambre des députés le soient par M. Jourdan ou par M. Bert, s'ils doivent perpétuer la situation actuelle? Cela ne peut guère contrarier le gouvernement; et quant à nous, nous avouons que cela nous touche aussi médiocrement.

Une réunion électorale a eu lieu hier au soir à l'hôtel du Parc. Tout s'y est parfaitement passé; la conduite parlementaire de M. Martin y a été vivement attaquée, et dans l'assemblée il y a eu un moment d'enthousiasme, quand on a décidé qu'on agirait énergiquement pour l'empêcher de rentrer à la chambre. M. Martin, qui a cru pouvoir se jouer de ses engagements, pourra peut-être bien s'en repentir. Il est certain maintenant que tous les électeurs qu'il a entraînés par ses pro-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 24 JUILLET.

SANS AMOUR.

Enfin du bourg de B..., au point où commence la longue chaîne des montagnes, on vient de contempler avec une admiration mêlée d'effroi le spectacle de ces monts toujours couverts de neige et de glace, les yeux se reposent délicieusement sur la vallée qui s'ouvre à nos pieds toute verte, toute émaillée d'humiles fleurs aux corolles d'or, aux feuilles d'azur et de mille couleurs. Rien de plus merveilleux que ce contraste dans un espace si rapproché. A nos pieds, les parfums enivrants du printemps, les chants qui résonnent dans le feuillage, la génisse qui bondit dans la prairie; au-dessus, le blanc linceul de l'hiver, les abîmes que la neige déroberait et le silence de la mort. Là-bas, la brise embauvante du printemps, le vent éperdu et glacé qui tue. Ne dirait-on pas que Dieu a béni la vallée, et de l'autre maudit les montagnes, et que les heureux de la terre la menace et la terreur, comme un tyran, dans la vallée, au pied de ces hautes montagnes qui semblent inhabitées par les humains, en regard de ces rocs désolés où ne croissent ni fleurs, ni herbes, on rencontre çà et là de gracieuses habitations qui se dressent au-dessus du pauvre et semblent regarder curieusement ces jeux de la nature.

Un jour, on a vu souvent sortir de pâles jeunes femmes qui sont venues se mettre... au vert, et livrer à l'air vif leur visage pâli par les veilles et les plaisirs dévorants du monde. Elles se fatiguent dès le départ, le guide qui les conduit, et rencontre un abîme, la neige qui s'affaisse, la glace qui se brise, et donner sa vie pour sauver la leur. Elles parlent chancelantes. Elles commencent leur ascension, et alors la brise souffle. L'air devient plus vif; il soulève, en se jouant, les cheveux des belles promeneuses; il colore leurs joues, et leurs épaules frémissent; mais leur sang circule et bleuie les veines sous une peau fine et transparente. Alors aussi, pour la brise qui les saisit, ces jeunes femmes se raniment; elles se languissent et leur mélancolie, elles daignent vivre. Leurs lèvres rosées s'entr'ouvrent sous un rire franc et joyeux.

Elles courent pour ressaisir les rubans, les dentelles que le vent leur dispute, comme le jeune époux cherche à ravir à la vierge les voiles qui l'enveloppent encore. Elles bondissent comme les chamois en liberté. Elles aspirent avec bonheur l'air pur et vivifiant des montagnes, qui remplit leur poitrine et leur rend la force et la vie. Et quand elles redescendent dans la vallée, elles ont dix ans de moins. Leur cœur a retrouvé ses illusions, leur esprit sa souplesse et sa vivacité; leur âme s'est éveillée; elles se trouvent heureuses de vivre, de sentir, d'aimer; elles sont régénérées.

Près du bourg de B... s'élevait une de ces charmantes demeures dont la simplicité n'exclut pas l'élégance. Là, M. de Monerat venait passer l'été chaque année avec sa fille Héloïse, jolie enfant dont il raffolait, et ses deux neveux, Etienne et Maurice de Monerat, fils d'un frère que la mort avait ravi trop tôt à sa tendresse, et qu'il regardait comme ses enfants.

Du jour où son frère les lui avait confiés, tout jeunes encore, il n'avait jamais consenti à s'en séparer. C'était sous ses yeux qu'ils avaient fait leurs études, c'était sous son égide qu'ils étaient entrés dans le monde. Veuf à trente ans, M. de Monerat n'avait point songé à se remarier. Il avait concentré toutes ses affections sur ses trois enfants. Sa maison était devenue celle de ses neveux, et il n'avait établi aucune différence dans les marques d'affection qu'il donnait à tous les trois.

Etienne et Maurice n'étaient cependant pas dans les mêmes conditions de richesse. M. de Monerat avait eu du côté de sa femme une brillante fortune; son frère avait laissé peu de chose à ses enfants. Maurice, le plus jeune, avait eu pour s'enrichir l'héritage de son parrain, Etienne seul avait donc le mince patrimoine laissé par son père. Mais, grâce aux bontés de son oncle, il n'avait jamais senti cette différence de position, et, d'ailleurs, Dieu avait voulu que ce fût lui qui fit envie à son frère.

Durant l'été, cette petite famille quittait Paris, et venait au pied des Alpes demander à la solitude un repos et un charme qui nous fuient dans les grandes villes. Puis, chaque matin, Héloïse, belle et riieuse enfant suivie de sa gouvernante, et guidée par ses deux cousins, profitait du sommeil de son père pour aller, aventureuse et hardie, gravir les glaciers et saluer l'aube naissante.

Dans ses excursions, pour lesquelles son père la grondait avec tendresse, tant son amour s'inquiétait de la hardiesse insouciance de la jeune fille, Héloïse n'éprouvait aucune inquiétude; une tendre sollicitude l'enveloppait trop sûrement: sa gouvernante d'abord, qui la couvait en quelque sorte du regard; puis ses deux cousins, occupés d'elle seule, toujours prêts à satisfaire ses moindres caprices, toujours à ses côtés si quelque danger se faisait pressentir, toujours les bras tendus pour la recevoir si elle chancelait,

pour la protéger et la défendre. Aussi allait-elle insouciance et libre, certaine que trois cœurs dévoués veillaient sur elle.

Du reste, ce dévouement avait des nuances. Celui de Marthe avait quelque ressemblance avec l'affection intelligente et soumise du caniche. Elle tremblait toujours pour elle qu'elle avait élevée. Elle serait morte pour elle, et morte avec elle; mais elle obéissait, lorsqu'en dépit de ses prières, Héloïse gravissait quelque escarpement dangereux, ou s'aventurait sur les glaciers avec trop peu de prudence; elle se désolait, mais elle la laissait faire.

Etienne n'était ni moins dévoué ni moins aimant, mais il lutait quelquefois contre la volonté capricieuse de sa cousine. Comme il répondait d'elle, comme il se faisait un devoir de la protéger, il ne lui permettait pas d'exposer follement une vie si heureuse et si chère. Il y avait là une domination riieuse et tendre, mais souvent inflexible. Il ne lui permettait de braver le danger qu'autant qu'il avait la certitude de pouvoir le faire disparaître.

Maurice, lui, avait fait aux volontés, aux désirs de sa cousine toutes les concessions possibles. Non seulement, avec lui, elle était maîtresse absolue d'elle-même, mais encore maîtresse de lui. Oh elle voulait aller il la suivait, ce qu'elle ordonnait il le faisait; si elle eût exigé qu'il franchît l'abîme qui sépare souvent deux pics inaccessibles, il l'eût essayé, quelque sûr qu'il eût été d'y trouver la mort.

L'heureuse enfant que tant d'amour environnait acceptait toutes ces affections avec leurs nuances et leurs exigences. Pour consoler Marthe désolée de la trouver rebelle aux conseils de la prudence, elle se faisait caressante, et se montrait d'une adorable câlinerie. Elle se soumettait avec une simplicité naïve au tendre despotisme d'Etienne, comme si elle se fût sentie heureuse parfois d'obéir. Mais aussi elle se vengeait sur Maurice, il n'était pas d'épreuves qu'elle ne fit subir à son dévouement. Elle jouissait de son aveugle obéissance, jouissance qu'éprouvent toutes les femmes à dominer plus fort et plus puissant qu'elles.

Un matin donc, les trois jeunes gens avaient commencé leur course matinale. Ils étaient arrivés au milieu de leur ascension, les yeux fixés au sommet de la montagne que ce jour-là Héloïse voulait gravir. Ils s'arrêtèrent sur un plateau faisant saillie en dehors et surplombant à cent mètres peut-être au-dessus d'un torrent dont les eaux écumeuses allaient arroser la vallée.

Héloïse s'avança près du bord; Marthe et Etienne la rappellèrent avec effroi, tandis que Maurice était déjà à ses côtés.

— Ah! quel dommage! s'écria la jeune fille; vois donc, Maurice, la belle

messes aux élections de 1842 feront leurs efforts pour lui donner une utile et sévère leçon de probité politique.

Hier 22, une réunion électorale a eu lieu chez M. Guinet, adjoint à la mairie de Lyon; elle se composait d'un très petit nombre d'électeurs, et cependant on avait envoyé 700 lettres de convocation. M. Sauzet, qui assistait à cette réunion, a parlé pendant près de deux heures.

Le *Courrier de Lyon* nous fera sans doute connaître la substance de cette longue improvisation. Ce que nous savons, c'est que M. Sauzet a prétendu que nous jouissions d'une liberté suffisante. Quant à l'indemnité Pritchard, il l'a considérée comme une peccadille dont on avait bien tort de tant s'occuper.

Paris, le 21 juillet 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La division des électeurs dits conservateurs, dans le premier arrondissement, continue. Pour nous, nous n'hésitons pas à dire que les amis de M. Cottenet, maire, ont raison de persister dans sa candidature. Voici ce qui s'est passé. M. Hérard avait convoqué un certain nombre d'électeurs pour décider la candidature de M. Cottenet. Les électeurs venus au rendez-vous, M. le colonel Hérard, qui devait les présider, ne se montra point, et ce fut M. Cottenet lui-même qui, en sa qualité de maire, présida la réunion qui devait le choisir pour candidat, ce qui était un rôle passablement ridicule. En même temps, M. Hérard, d'accord avec le ministère, improvisait la candidature de M. Casimir Périer. M. Casimir Périer fut convoqué à une réunion composée de 39 membres, et non de 35, comme l'ont dit les *Débats*; il y fut convoqué en même temps que deux ou trois candidats fort insignifiants, au milieu desquels on croyait qu'il brillerait certainement. Les meneurs de cette petite intrigue proclamèrent M. Périer leur candidat, en déclarant que M. Cottenet se désisterait. Et, en effet, le lendemain M. Cottenet, dégoûté par une telle comédie, se désista. Pour obtenir d'ailleurs cette résolution, on lui avait présenté un grand nombre de signataires de la résolution. Or, il y avait là plus d'un faux moral. Pour n'en citer qu'un, M. Mongenot, qu'on a fait figurer dans la réunion, n'est pas à Paris depuis plus de trois mois. D'autres noms ont été également inscrits sur cette liste, sans le consentement de ceux qui les portent. Voilà comment on bâcle une candidature ministérielle à Paris.

— MM. Bethmont et Beudin sont en ce moment même devant les électeurs du 8^e arrondissement, assemblés dans une réunion préparatoire. L'issue de cette première épreuve ne saurait être douteuse. L'un, enfant du peuple, rappelant avec fierté son origine, unit un magnifique talent à un caractère élevé, à des opinions nationales et progressives. L'autre, qui eût voté pour Pritchard, est l'actionnaire et le banquier de cette brillante spéculation qu'on appelle l'*Epoque*, et dont les actions valent aujourd'hui 50 francs, offertes et non demandées, comme disent les bulletins de bourse.

— Dans le 5^e arrondissement de Paris, on avait pensé que M. Cotelle, cédant aux conseils de ses amis, à ceux du bon sens, à ceux de la loyauté la plus vulgaire, car c'est le moins que les diverses oppositions ne se fassent pas la guerre, ne persisterait pas dans sa candidature contre M. Marie, et qu'il se contenterait de celle de Montargis, dont il est le député sortant. M. Cotelle persiste dans sa détestable inspiration, au risque de compromettre l'élection du député sortant. Aussi la gauche et le centre gauche, par l'organe de leurs comités, n'ont-ils point hésité à accorder, à Montargis, leur patronage et leur influence à un autre candidat de l'opposition.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

Le *National* était parfaitement informé quand il annonçait que le ministère avait expédié en province des écrivains pour faire des articles électoraux; nous en fournissons la preuve aujourd'hui en publiant la lettre suivante, qui vient d'être adressée par M. Chavastelon, rédacteur du *Journal de Saint-*

Quentin, feuille ministérielle, au *Guetteur*, journal de l'opposition :

« Monsieur le rédacteur du *Guetteur*,
« Vous dites, dans le dernier numéro de votre journal, au sujet des élections qui se préparent, que la rédaction du *Journal de Saint-Quentin*, réputée insuffisante à ce qu'il paraît, a dû faire large place à une plume parisienne envoyée pour un mois au service des vaincus de 1842. Vous ajoutez ensuite « qu'il vous importe peu de savoir sous quel patronage réel et à quelles conditions cette plume voyageuse vous fait l'honneur de venir utiliser ses loisirs à Saint-Quentin. »

« Le fait que vous avancez est vrai, monsieur; et puisque vous avez cru devoir en entretenir le public, il faut que le public sache aussi que, chargé depuis cinq ans de la rédaction du *Journal de Saint-Quentin*, je n'accepte pas la position que la présence de l'écrivain voyageur est venue me faire à Saint-Quentin. Dès les premiers jours de l'arrivée de cette personne, et malgré les propositions qui m'ont été faites, j'ai formellement déclaré que je ne voulais rien avoir de commun avec elle. Aussi, le journal n'étant pas sous la responsabilité de ma signature, ai-je fait à la plume parisienne non pas une large place, mais place tout entière, et si je ne me suis pas retiré pour toujours de la rédaction du journal, c'est que j'ai dû me rendre à la demande de rester qui m'a été faite par M. le propriétaire gérant de cette feuille, dont la conduite a été parfaite à mon égard dans cette circonstance.

« Après la manière si complètement désintéressée dont j'avais toujours servi le parti conservateur, je ne devais pas m'attendre de la part de quelques uns de ses membres à un procédé, s'il n'est pas un acte d'ingratitude, est du moins une grande maladresse. Je fais des vœux ardens pour le triomphe du parti conservateur, car je me suis placé dans ses rangs librement et sous l'empire d'une profonde conviction.

« Si j'avais été seulement un intrigant et un ambitieux, j'aurais pu solliciter et obtenir peut-être bien des faveurs. Je n'ai jamais voulu le faire... Aujourd'hui que personne n'a le droit de m'imposer silence, parce que j'ai toujours conservé une indépendance parfaite à l'égard de tout le monde, je crois devoir en user afin que vous sachiez que le public sache, si toutefois vous voulez bien insérer ma lettre, que je n'accepte pas, — comme un écrivain mercenaire que l'on peut à discrétion produire sur la scène ou mettre dans la coulisse, comme un jeune homme sans corps et sans âme, — le rôle, après cinq ans de luttés, de servir d'ombre à un tableau, quel qu'il soit.

« J'ai l'honneur d'être, etc. HENRI CHAVASTELON.

« 15 juillet 1846. »
Ce n'est pas à nous qu'il appartient de plaindre M. Chavastelon de l'acte d'ingratitude insigne dont il est victime; de la part des gens qui gouvernent aujourd'hui la France par la peur et la vénalité, rien ne nous étonne pour notre compte, pas même ce sans-çaçon envers leurs instruments ou leurs dupes. Ce qu'il nous importe de recueillir dans la lettre de M. Chavastelon, c'est la constatation du fait annoncé par le *National*, de l'envoi dans les départements d'écrivains mercenaires, sans corps et sans âme, comme dit le rédacteur désillusionné du *Journal de Saint-Quentin*.

Or, pourquoi M. Duchâtel a-t-il fait aux journaux de préfecture cette expédition extraordinaire de scribes du bureau d'esprit public? C'est que les rédacteurs ordinaires de ces journaux sont regardés sans doute comme insuffisants, parce que l'on considère les circonstances comme très critiques; c'est que l'on éprouve le besoin de leur adjoindre ces *condottieri*, n'ayant rien à perdre, décidés à frapper d'estoc et de taille sur tous les hommes de l'opposition, à déverser sur eux l'injure et la diffamation sans aucune vergogne, pour mériter un vil salaire; c'est que des hommes vivant au milieu des électeurs devant lesquels il faudrait jouer ce rôle ne pourraient le jouer long-temps sans être écrasés par le mépris et l'indignation publique. A M. Duchâtel tous les hommes et tous les moyens semblent bons pour arriver au succès.

C'est aux électeurs à lui apprendre que tout ce qui porte si effrontément atteinte à la conscience du pays ne réussira jamais en France.

— On a reproché à M. le ministre de l'intérieur la partialité avec laquelle il poursuivait les écrits électoraux qui n'avaient pas été déclarés ou déposés, selon qu'ils étaient conçus dans tel ou tel autre sens. M. le ministre, pour ne plus mériter ce reproche, vient d'accroître la facilité de ce dépôt et de cette

déclaration. Il a en conséquence adressé aux préfets la circulaire suivante, que contient ce matin le *Moniteur*.

« Paris, le 18 juillet 1846.

« Monsieur le préfet,
« D'après les lois et règlements sur l'imprimerie, l'impression et la publication de tout écrit doivent être précédées d'une déclaration et d'un dépôt qui, dans les départements, doivent être faits au secrétariat de la préfecture. La stricte exécution de ces dispositions peut, à raison des retards qu'elle exige, porter atteinte à la liberté des discussions en matière électorale. Le temps manque souvent, en effet, au moment de l'élection, pour accomplir les formalités de la déclaration et du dépôt au chef-lieu du département. Cette difficulté s'est présentée aux élections générales de 1842. Pour éviter qu'elle se reproduise, j'ai décidé que, lorsqu'il s'agira d'une publication relative aux élections, et jusqu'à l'achèvement des opérations électorales, la déclaration et le dépôt pourront, par exception, être reçus au secrétariat de la sous-préfecture du lieu où la publication devra être faite, tous les jours, à toute heure, et même le dimanche.

« Je n'ai pas besoin de vous dire que toute publication sans nom d'imprimeur devra être déferée immédiatement au procureur du roi.

« Recevez, etc. Le ministre de l'intérieur, T. DUCHÂTEL. »

— La corruption électorale ne respecte pas même la jeunesse. On nous affirme, et nous trouvons aussi ce fait dans un écrit émané des hommes les plus honorables, que des jeunes gens de l'école d'application de Metz ont été priés de solliciter leurs parents électeurs en faveur de candidats ministériels à la députation, et qu'en échange de ce service on leur a promis de les faire passer rapidement capitaines.

— On lit dans la *Mouche* de Mâcon :

« Un candidat conservateur de l'Ain se met dernièrement en route pour aller visiter ses électeurs. Le temps étant incertain, le candidat croit prudent de prendre un mauvais pantalon et d'en placer un bon dans son porte-manteau, sauf à remplacer l'un par l'autre après son arrivée. Cheminant plein d'espérance dans le bon vouloir des électeurs, il arrive à peu de distance d'une habitation rurale où vivait un de ceux qu'il se proposait de visiter. Le candidat descend de cheval derrière un buisson, et quitte son mauvais pantalon, qu'il jette négligemment sur la selle avant de prendre le bon. Le cheval, excité, part avec les deux pantalons, transformant le conservateur en véritable *sans culotte*.

« Jugez de l'embarras du ministériel; en vain il appelle son cheval, le quadrupède poursuit sa course, et le pauvre *sans-culotte* est forcé d'aller demander non plus une voix, mais une culotte à son électeur. Ce dernier rit beaucoup de l'aventure, et n'eût rien de plus pressé que de la raconter à la *Mouche*, bien assuré qu'elle lui donnerait toute la publicité qu'elle mérite. »

FOIRE DE FRANCFORT.

La chambre de commerce de Paris croit devoir porter à la connaissance des négociants et fabricants les renseignements suivants qui viennent de lui être transmis par le ministre du commerce :

La foire de Francfort, du printemps, a été moins médiocre qu'on ne l'avait craint. Les tissus de coton de couleur, les étoffes de laine ont trouvé d'assez nombreux acheteurs. Les tissus mélangés de coton et de laine se sont également bien vendus, malgré l'encombrement des premiers jours. Les calicots ont été demandés et manquaient sur la place.

Les spéculations exagérées sur les peaux brutes, dans les prévisions du blocus de la Plata, ont produit une surabondance de cette marchandise qui a nuï au prix. Les peaux apprêtées, les cuirs tannés ont éprouvé le même inconvénient, ce qui a d'autant plus frappé qu'en général cette branche de commerce, particulièrement exploitée du côté de Sarrebruck, produit des bénéfices solides et constants.

On a importé de Suisse beaucoup de tissus de coton blancs. Ces tissus fins, avec des broderies en blanc, s'y fabriquent à un bon marché étonnant. On y paie 35 à 40 fr. des rideaux qui coûtent à Paris de 120 à 150 fr. Ces tissus brodés ont remplacé les étoffes brochées. Il pourrait y avoir de l'utilité pour nos fabricants à s'essayer dans ce genre, et à rechercher surtout, non le fini du travail, mais les produits de moyenne qualité et de prix inférieurs qui conviennent à un public nombreux et constituent les meilleurs placements.

La quincaillerie, les bronzes, la parfumerie, et en général les marchandises étrangères que l'ordonnance de 1842 a grevées d'une surtaxe de 100 0/0, n'ont pas abondé sur la place, mais on a re-

branche de genévrier en fleurs. Quel dommage qu'on ne puisse pas l'atteindre!

— La veux-tu? demanda vivement Maurice.
— Oh! non, reprit Héloïse en se reculant avec terreur; cette fois tu pourrais te tuer.

— Qu'importe? murmura Maurice.
La jeune fille poussa un cri. Son cousin était déjà couché sur le bord du rocher, et le corps si fortement avancé que le moindre mouvement pouvait le précipiter dans le torrent.

— Non! non! Maurice, cria Héloïse avec angoisse, je ne veux pas cette fleur!

Mais Maurice ne l'écoutait pas. Sa main avait déjà saisi la branche, et, tandis que trois personnes mouraient d'inquiétude et d'effroi, il la brisa, et, rampant sur la poitrine, il se recula en arrière, se releva et vint apporter le rameau conquis à sa cousine. La jeune fille était pâle et tremblante; des larmes roulaient dans ses yeux.

— C'est mal, dit-elle d'une voix altérée... exposer sa vie pour cette fleur... je vous demande un peu, si vous fussiez tombé... que serais-je devenue?

Maurice sourit tristement.
— Qu'importe donc ma vie à moi? dit-il, si j'étais mort pour satisfaire un de tes desirs... du moins tu m'aurais pleuré.

— Taisez-vous! dit Héloïse en se détournant, vous êtes méchant... et pour vous punir je ne prendrai pas cette fleur.

Elle passa son bras sous celui d'Etienne pour retourner à la vallée, car l'émotion qu'on venait d'éprouver avait assombri toutes les physionomies. Mais Maurice se rapprocha vivement de sa cousine.

— Prends cette branche, dit-il d'une voix altérée, ou bien... une autre fois... je braverai si bien le danger qu'il faudra que je succombe.

— Tu es fou! dit Etienne avec humeur, et toi, ma cousine, prends cette fleur, et désormais ne désire que ce qu'il pourra te donner sans danger, car il finirait par se tuer.

— Eh bien! soit, reprit Héloïse à moitié remise de son effroi; mais ne recommence plus, Maurice, car alors je ne te pardonnerais pas.

Et ce fut silencieusement qu'on reprit le sentier qui descendait dans la vallée: Héloïse s'appuyant sur le bras d'Etienne, Marthe à ses côtés, et Maurice derrière, contemplant avec un regard plein de tristesse son frère et sa cousine, dont il était loin sans doute d'occuper la pensée.

Comme on a dû le comprendre, Héloïse était aimée des deux frères, aimée d'un amour profond, sincère, qui avait commencé avec l'enfance sous le nom d'amitié, et qui avec l'âge était devenu une de ces passions qui décident de toute une vie.

Etienne, jeune, beau, et d'un caractère franc et ouvert, n'avait rien caché de ses sentiments et de ses espérances de bonheur. Il avait vu son oncle y sourire, et Héloïse, délicieusement émue à l'aveu de son amour, lui tendre la main et le nommer son fiancé. Quant à Maurice, nul n'avait deviné sa passion fatale, et jamais ses lèvres ne s'étaient ouvertes pour en laisser échapper le secret. C'est que du premier jour où il avait compris que le sentiment que lui inspirait sa cousine n'était pas de l'amitié, du jour où près d'elle il avait senti battre son cœur, sa tête brûler et sa raison s'égarer, il s'était dit qu'il venait de porter ses lèvres à la coupe du malheur, il s'était dit qu'il entrerait dans une vie de souffrance et de désespoir. Il savait qu'il lui fallait dévorer ses larmes, cacher ses déchirantes angoisses, souffrir et mourir, sans qu'un sentiment de pitié l'aidât à supporter le fardeau de la vie. Son amour, ses regrets, ses desirs, les longues insomnies de ses nuits, ses longues tortures, s'il les eût confiées, l'eussent rendu ridicule et rien de plus. Aussi, que de rage, que de douloureuses colères amassées dans ce pauvre cœur déchiré, tout saignant chaque jour d'une plaie nouvelle, sans que jamais une main amie essayât d'en guérir les blessures!

C'est que Maurice était un enfant déshérité du ciel. Il avait une intelligence élevée, un cœur aimant et dévoué, une âme noble et passionnée. Il s'exaltait pour tout ce qui était beau et bon, mais une enveloppe difforme cachait tous ces trésors et faisait naître un sentiment de répulsion chez ceux qui auraient peut-être admiré, mais sûrement aimé l'infortuné que la nature avait traité en marâtre.

Maurice était petit; ses membres ne manquaient pas d'une certaine force musculaire, mais ils étaient noueux et contournés comme le tronc du saule que la tempête a tourmenté; ses longs bras osseux étaient mal attachés; son cou, très court, se renfonçait dans ses épaules, et la colonne vertébrale, horriblement tourmentée, avait produit une énorme bosse qui menaçait de dépasser la tête du malheureux jeune homme.

Oui, Maurice était bossu. Tout enfant il avait été victime de cette infirmité qui provoque souvent le sourire des indifférents, et qui cependant porte après elle tant de malheurs et de désolation!

Soit que Maurice eût été aimé, soit qu'il eût été haï, il avait toujours souffert dans son cœur, dans son amour-propre, dans ses affections. Il avait dû se croire maudit de Dieu. Enfant bercé dans les bras de sa mère, à qui ses souffrances et son malheur le rendaient plus cher encore, dans la crainte de détruire une santé déjà chancelante, dans la crainte de voir briser ces membres délicats et souffreteux, la sollicitude maternelle veillait sur lui avec trop de soin. Voulait-il courir, on l'arrêtait; l'exercice trop violent pouvait être dangereux. Vouait-il, comme son frère, grimper à un arbre et jouir de ce bonheur, dans lequel entre un peu d'orgueil, de manger le fruit conquis à force d'adresse, sa mère jetait un cri d'effroi et

le rappelait près d'elle. Le pauvre enfant, condamné à une inaction pénible, dévorait des larmes de regret en voyant son frère déployer sa force et son adresse pour jouir de tous les biens que lui seul devait toujours envier sans jamais les atteindre.

Puis sa mère mourut. La première et la plus sainte des affections était déjà brisée. Bi nôt ce fut son père qu'il eut à pleurer. Pauvre Maurice! il conquit ainsi un peu de liberté; il put courir, grimper, risquer sa vie vingt fois, sans qu'une voix alarmée l'arrêtât; mais qu'alors il regretta cette tendre inquiétude et ce doux esclavage qui l'avaient tenu enchaîné! Il était plus libre, mais il était moins aimé.

Son oncle vint remplacer ceux qu'il avait perdus, et son cœur put se rattacher à une autre affection. L'âge arrivait, il lui fallut commencer ses études. Avec quelle ardeur il entra dans le monde de la science! Il comprenait que la seule manière de trouver un aliment pour son imagination active, un refuge contre les déceptions de la vie, un fleuve d'oubli pour toutes ses douleurs. Mais là encore la tendresse de son oncle et de son frère lui fut fatale; effrayé de son ardente passion pour les livres, on consulta les médecins. Ils déclarèrent gravement que le développement de l'intelligence nuisait à celui du corps; que la complexion délicate du pauvre enfant ne lui permettait pas de se livrer à l'étude; que la presque complète ignorance de son esprit était la condition expresse de sa vie. Les livres lui furent retirés, on ne lui permit que d'effleurer toutes choses. Folie! A quoi bon soutenir le corps, si l'âme devait mourir?

Maurice, découragé, malheureux, se courba sous cette nouvelle persécution. Il eut la douleur d'assister au triomphe de son frère, de le voir couronner par sa cousine, de l'entendre admirer; et lui, pauvre Maurice, con lamné à tout sentir, à tout désirer, il tendait vainement la main vers les biens auxquels son âme aspirait, et il s'arrêta devant l'obstacle que les hommes dressaient entre lui et le bonheur.

Mais là encore ne se bornèrent pas ces désolantes déceptions. Après avoir souffert par la tendresse même des siens, le monde lui gardait son insolent raillerie. La difformité du corps inspire généralement aux hommes une pitié qui tient du mépris, un sentiment répulsif plein de défiance; on accepte volontiers cette injuste pensée qu'une laide enveloppe renferme une âme plus laide encore; on suppose avec un semblant de raison que celui qui souffre ne peut aimer, que l'être déshérité de toute jouissance en ce monde porte haine et envie à qui possède tout; aussi les plus heureux sont les plus impitoyables, par cela même que l'infortuné éprouvé par Dieu doit avoir plus à leur envier. Voilà donc la triste expérience que Maurice eut à faire en entrant dans le monde.

(La suite à un prochain numéro.)

... que les qualités supérieures, les marchandises chères, que
... ne sait pas encore fabriquer aussi bien, ont été placées
... avantage.
... soieries n'ont pas trouvé beaucoup d'acheteurs. La concurren-
... et le bon marché croissant des soieries prussiennes leur nuit
... beaucoup.

... progrès que les Américains font contre le Mexique préoccupent
... le cabinet anglais. Lord Palmerston redouble d'invigilance
... le cabinet des Tuileries pour demander que la France
... l'Angleterre, afin d'offrir une médiation, et, dans le cas
... l'Angleterre serait refusée par les Etats-Unis, le chef du Fo-
... vous trait que l'intervention des deux puissances fût ap-
... d'une escadre anglo-française qui serait envoyée dans le
... Cette demande de lord Palmerston, qu'on sait
... du Mexique, cause de grands embarras à notre système.
... à étudier, il tergiverse; il voudrait ne pas se compro-
... à l'égard des Etats-Unis, après les démonstrations qui ont eu
... à l'égard du Texas, surtout au moment des élections;
... lors de l'arrivée par un refus formel. Dans ses perplexités,
... il ose répondre par un refus formel. Dans ses perplexités,
... est arrivé de dire: « Il serait bien à désirer que nous eus-
... des amis sur le continent pour pouvoir dire, une fois pour
... à lord Palmerston que nous ne voulons pas nous mêler des
... des autres. »

ORIGINE DES TROUBLES DANS LES MINES D'ANZIN.

On lit dans un journal :
L'origine des troubles qui viennent de se manifester dans les mi-
nes d'Anzin n'a pas encore été bien clairement expliquée; ces trou-
bles proviennent de l'introduction d'un nouveau mode de roulage
pour l'extraction de la houille; nous essaierons d'en faire
connaître l'importance en peu de mots.
On sait comment se pratiquent ordinairement le roulage in-
terieur et l'extraction de la houille; lorsqu'elle vient d'être abattue,
elle est chargée sur des chariots qui parcourent des chemins de fer
narrow-gauge, et qui sont poussés ou tirés par des ouvriers nommés
poussoirs ou herscheurs; elle est ainsi portée jusqu'à l'orifice du puits,
où elle est déchargée dans des bennes et remontée jusqu'au jour.
A ce mode la compagnie d'Anzin en a substitué un autre qui
est en usage dans les mines du pays de Liège; il consiste à se ser-
vir de wagons en tôle qui, après avoir reçu leur charge près
de l'orifice, et avoir été traités à l'orifice du puits d'extraction, sont
tirés directement au jour à l'aide de guides en fil de fer qui les
soutiennent.

La supériorité de ce nouveau système est évidente. En
effet, en extrayant directement le wagon venant des tailles,
on supprime le déchargement qui avait lieu du chariot de mine
dans la benne, il économise ainsi une main-d'œuvre fatigante;
qui est plus avantageux encore, il empêche le charbon de se
dégrader. On appréciera cet avantage quand on saura que la grosse
houille a une valeur double de celle des gaillettes, et que les gail-
lettes se vendent elles-mêmes beaucoup plus cher que le menu.
L'emploi des wagons en tôle a en outre permis d'augmenter le poids
de la matière utilement transportée; ajoutons encore que l'usage
de guides dans l'intérieur des puits a donné le moyen d'accélérer
la vitesse d'ascension, de telle sorte qu'un puits peut accroître sa
production journalière dans une proportion considérable.
L'adoption de ce nouveau mode est donc un véritable progrès
au point de vue de l'exploitation. Mais ce qui motive les plaintes
des ouvriers, c'est qu'en substituant ce système à l'ancien, on a
augmenté le travail des herscheurs sans augmenter leur sa-
laire. Ainsi, suivant eux, le poids des wagons qu'ils traînent dans
une mine surpasserait notablement le poids des anciens chariots, et
ils auraient allongé la distance à parcourir des tailles au puits d'ex-
traction.

Nous ne voulons pas nous poser juges de ce différend. Il se peut
que les ouvriers ne tiennent pas compte de la facilité que le nou-
veau mode peut avoir apportée sous d'autres rapports dans leur tra-
vail; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la compagnie peut en re-
tirer des avantages notables, soit par l'économie des frais d'explo-
itation, soit par la plus grande valeur de la houille extraite. Ne se-
rait-il pas juste que les ouvriers participassent à ces avantages,
surtout si leur tâche a été réellement augmentée?

Congrès de vignerons et de pommologues.

5^{me} SESSION.

La cinquième session du congrès de vignerons et de pommologues
français et étrangers s'ouvrira à Lyon le 20 août 1846.
Le programme ci-joint fera connaître en même temps les dispo-
sitions prises pour cette réunion, les bases et le but du congrès,
et qu'il devra naturellement présenter aux viticulteurs, aux
pommologues et aux pommologues.
C'est qu'en mettant en rapport les expérimentateurs de tous
les pays, qu'on provoquera la discussion sur les pratiques existantes
dans les différentes localités, sur les diverses théories émises ou
à venir, qu'il sera possible de perfectionner d'une manière géné-
rale la culture de la vigne, de faire progresser l'art de la fabrica-
tion des vins, de répandre la connaissance des plus beaux fruits,
des plus belles espèces, et des meilleurs procédés pour les traiter.
La pensée qui a présidé à l'institution des congrès de vignerons
et de pommologues a été conçue dans l'intérêt de deux branches
importantes de notre industrie agricole.

PROGRAMME.

DISPOSITIONS PRINCIPALES.

La cinquième session du congrès de vignerons français et étrangers
s'ouvrira à Lyon, le jeudi 20 août 1846, à neuf heures du matin, dans la
salle de l'Hôtel-de-Ville.
La souscription est fixée à dix francs pour chaque adhérent, qui de-
vra verser entre les mains du trésorier en retirant sa carte.
Un appel spécial est fait à toutes les personnes qui portent intérêt aux
travaux de l'œnologie et de la pommologie, pour qu'elles veuillent bien s'as-
sembler au congrès. Les académies, les sociétés d'agriculture,
d'horticulture, les comices agricoles, etc., sont invités à lui
communiquer la statistique de leurs travaux en ce qui se rapporte à la
vigne et au but de cette réunion, et à s'y faire représenter par un ou
plusieurs de leurs membres.

La durée de la cinquième session du congrès sera de cinq jours au
plus.
Les travaux du congrès seront répartis en trois sections principales :
1^{re} section, relative aux travaux et cultures applicables aux vignobles ;
2^e section, relative à la fabrication, à l'amélioration et à la conservation des vins ;
3^e section, relative à la culture des autres arbres fruitiers.
Les excursions scientifiques pourront avoir lieu pendant et après la
durée du congrès.
Les personnes qui ne pourraient pas se rendre au congrès sont in-
vitées à adresser au secrétaire général les communications qu'elles auraient
à faire à cet effet.
Le bureau sera chargé du soin de les communiquer aux sections
et de leur faire parvenir les communications qu'elles auraient
à adresser au secrétaire général.
Le trésorier de la cinquième session est chargé de la comptabilité. Le
secrétaire général remplira les fonctions d'archiviste du dépôt des ouvrages
qui ont été faits au congrès.

10^o Il sera fait par le secrétaire général un compte-rendu des travaux
de l'assemblée; ce compte-rendu renfermera les procès-verbaux, l'analyse
des discussions orales, les rapports ou les extraits des rapports, les mémoi-
res lus ou envoyés au congrès.

11^o Ce compte-rendu sera adressé ultérieurement à chaque souscripteur
adhérent, qui aura droit à un exemplaire.

12^o Afin de compléter le cadre des travaux du congrès et d'en faciliter
l'exécution, une exposition des différents variétés de vignes cultivées en
France ou à l'étranger et de leurs produits sera ouverte à la même épo-
que et pour le même temps; chaque échantillon sera accompagné de
tiges et de fruits, autant que la saison le permettra; il devra porter le nom
vulgaire, et autant que possible le nom scientifique sous lequel il est connu,
ainsi que l'indication de ses principaux caractères botaniques et économi-
ques.

13^o Les vins seront admis avec les noms, les pays des exposants, l'année
de la production, et, toutes les fois que faire se pourra, avec un échantil-
lon des fruits des espèces dont on les aura extraits.

Tous les renseignements adressés sur le climat, la nature, l'exposition des
terres de chaque vignoble, sur leurs engrais, le mode de fabrication et
les soins d'entretien du vin qui en proviendra, seront accueillis avec em-
pressement.

14^o Appel est fait à tous les viticulteurs, œnologues, propriétaires, à tous
les horticulteurs, pépiniéristes, pour cette exposition, qui renfermera non
seulement les diverses espèces de vignes et les raisins, mais les autres fruits,
pommes, etc., autant que la saison pourra le permettre.

15^o Les instruments et appareils nouveaux ou perfectionnés employés
soit à la culture de la vigne, soit à la fabrication des vins, soit à l'entretien
et à la taille des arbres fruitiers; les dessins représentant des procédés de
culture ou de vinification seront également admis.

16^o Tout envoi devra, pour être disposé dans les salles de l'exposition,
être adressé, franc de port, trois jours au moins avant l'ouverture du con-
grès, à M. le docteur A. Potton, secrétaire général, place de la Préfecture,
n^o 9, ou au palais Saint-Pierre, à Lyon. Une commission sera nommée pour
recevoir et classer convenablement les produits envoyés.

17^o Avant de se séparer, dans la séance générale, le congrès fixera le
lieu de la sixième session.

Les sociétés ou les personnes disposées à adhérer au congrès sont priées
de faire connaître leurs intentions le plus promptement possible, pour que
leur nom puisse figurer sur la liste des membres qui sera publiée pendant
la session. La souscription sera versée entre les mains de M. Duquaire, tré-
sorier du congrès.

Les sociétés françaises ou étrangères, les comices d'agriculture sont in-
vités à communiquer au congrès la statistique de leurs travaux viticoles et
pommologiques, et à s'y faire représenter par un ou plusieurs de leurs
membres.

Pour tous les renseignements qui ont rapport à la cinquième session du
congrès de vignerons et de pommologues, on peut s'adresser, franc de
port, à M. le docteur Potton, secrétaire général, place de la Préfecture,
n^o 9, à Lyon.

Tous les envois, quelle que soit leur nature, devront être faits à la même
adresse.

Chronique.

Le cadavre d'une femme inconnue, âgée de soixante ans en vi-
ron, a été trouvé le 15 de ce mois dans les prés de la Part-Dieu.

— Samedi dernier, le barreau de Lyon a procédé à l'élection de
son bâtonnier et des membres du conseil de discipline pour l'an-
née 1846-1847. Comme pour la première fois, le nombre des avo-
cats inscrits au tableau dépasse 100, et il y avait lieu, conformé-
ment aux lois d'organisation de l'ordre, à porter à quinze les mem-
bres du conseil de discipline. Ensuite, M^e Vincent de Saint-Bonnet
a prononcé une allocution pleine de convenance, de délicatesse et
de dignité, et les élections ont immédiatement commencé.

Sur 67 votants, M^e Margerand ayant obtenu 64 voix, a été pro-
clamé bâtonnier de l'ordre.

Ont été élus ensuite membres du conseil de discipline :
M^es Vincent, Desprez, Vachon, Magneval, Bacot, Humblot, Gen-
ton, Rambaud, Dattas, Valois, Perras, Boissieu, Valantin, Dalin,
Roche.

— Lundi, dans l'après-midi, le nommé Braira, ramoneur, âgé
de quatorze ans, est tombé dans le Rhône au moment où il abor-
dait sur le Neptune, bateau à vapeur qui fait le service de Lyon à
Beaucaire. Ce malheureux a été entraîné par le courant et n'a pu
être retrouvé.

— Le même jour, à dix heures et demie du soir, un enfant nou-
veau-né a été exposé sur le palier du premier étage d'une maison
de la rue Port Charlet, n^o 32. Un billet fixé aux vêtements de cet
enfant indique un nom qui pourra servir à le faire reconnaître un
jour de ses parents.

— M. Albertini a fait hier soir son troisième début dans Lucie
avec le plus grand succès. Le second acte surtout a été chanté par
tout le personnel avec un ensemble remarquable.

— Le 17 courant, on a retiré du petit Rhône, à Saint-Gilles,
près du pont, le cadavre d'un homme inconnu, paraissant être âgé
de vingt ans, dans un état complet de nudité et de putréfaction.
On attribue la mort de cet individu à une cause accidentelle. On
n'a remarqué sur le cadavre aucune trace de violence qui puisse
faire croire à l'existence d'un crime. On pense que le malheureux
jeune homme s'est noyé en se baignant dans le Rhône. D'après les
renseignements qui ont été recueillis depuis, on est porté à croire
que ce cadavre est celui du nommé Maletis (Jean-Hippolyte), âgé
de vingt-un ans, natif de Rochemaure.

— Une bande de dix forçats libérés vient d'être arrêtée sur des
bateaux à vapeur se rendant de Lyon à Beaucaire. Cette dernière
ville se trouve être, en temps de foire, le point de réunion d'une
infinité de malfaiteurs, et quoique la police y soit faite avec une
exactitude peu commune, nous voyons avec peine que l'autorité
de telle ou telle localité donne des espèces de congés aux repris
de justice qu'elle a en surveillance, pour les laisser exploiter la foire
de Beaucaire; ce qui complique d'une manière bien fâcheuse l'œu-
vre de ceux qui sont chargés de la police et du bon ordre de cette
ville. (Publicateur de Beaucaire.)

— L'administration municipale de la commune de Replonges
(Ain) vient de prendre l'arrêté suivant :

« Tous les pauvres de la commune recevront seuls l'autorisation
de mendier, jusqu'à ce qu'un mode de secours à domicile soit or-
ganisé; mais tout mendiant étranger ne pourra obtenir cette per-
mission, et sera éloigné de la commune. »

— Dans la soirée de mercredi dernier, un orage épouvantable
a éclaté sur les villes de Tarascon et de Beaucaire. La grêle tom-
bait avec force, et on a ramassé des grêlons énormes. La pluie a
été abondante et mêlée de tonnerres. Cet orage s'est fait aussi sentir
à Arles, mais la pluie n'y a été que bien légère. Nous n'avons pas
appris que la grêle ait notablement endommagé les récoltes. (Publicateur d'Arles.)

— On lit dans le Mémorial d'Aix :
« Dans la nuit de mercredi à jeudi un orage affreux a éclaté sur
notre ville vers les trois heures et demie. La veille, le ciel était cou-
vert, et des éclairs fréquents illuminaient l'horizon; le temps était
lourd et présageait quelque tempête. Une petite pluie a commencé
à tomber vers le milieu de la nuit, puis, à l'heure indiquée, la grêle
a succédé à la pluie avec une violence heureusement fort rare. Le
sol a été couvert de grêlons d'une grosseur peu ordinaire et qui af-

fectaient une forme insolite. Ainsi, au lieu d'être ronds, les grêlons
qu'on a recueillis dans notre ville étaient plats comme des mor-
ceaux de glace cassés; heureusement l'orage n'a duré que quel-
ques minutes, et encore ce temps-là a suffi pour que des dommages
assez considérables fussent occasionnés. Les arbres et les vignes
ont notablement souffert, et la commune de Tholonet a été fort mal-
traitée. On raconte que le matin des enfants répandus dans la cam-
pagne ont pris une assez grande quantité d'oiseaux qui avaient
été violemment atteints par les grêlons qui tombaient en abon-
dance. Une femme et un homme qui venaient au marché d'Aix, et
qui se trouvaient sur la route de Marseille lorsque l'orage a éclaté,
ont été blessés à la tête assez grièvement pour qu'à leur arrivée
dans notre ville il ait été nécessaire de les panser. »

BULLETIN DES SOIES.

Les cours des soies grêges ont un peu fléchi sur nos marchés pendant la
semaine dernière, surtout pour les petites parties qui sont apportées sur
la place. Les petits propriétaires ayant besoin d'argent font des concessions
aux acheteurs.

Mercredi 15, à Joyeuse, les ventes se sont opérées aux prix suivants :
Soies fines, 1^{re} qualité, 30 f. 83 f., 31 f., 31 f. 50 c. et 31 f. 80 c. le
demi-kilogramme.

Soies 2^e choix, 25 f. 50 c., 26 f., 27 f., 27 f. 50 c., 28 f. et 29 f. 05 c.
A Aubenas, samedi 18, les transactions ont été assez actives aux prix
ci après :

Soies 1^{re} qualité, 29 f. 65 c., 30 f., 31 f. et 31 f. 50 c. le demi-kilogramme.
Soies 2^e choix, 24 f. 50 c., 25 f., 26 f., 27 f. et 27 f. 80 c.

A Avignon, il y a eu langueur dans les transactions la semaine dernière,
les détenteurs ne voulant pas rabattre de leurs prétentions élevées. Il s'y
est vendu quelques ballots en royale de Naples et de Messine, soie nouvelle
15/15 d. filature secondaire, 54 à 56 f. le demi-kilogramme, escompte 1/0,
suivant le mérite.

A Marseille, les importeurs persistent à soutenir les prix, bien que les
marchés de l'intérieur fassent connaître un peu de baisse.

Les ventes de la semaine ont consisté en 9 balles soie de Perse, de 14 à
15 f. le demi-kilogramme; 8 balles Morée fine, de 19 à 20 f.; 5 balles
Mestoup P. G., de 19 à 20 f.

Les arrivages sont nuls. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Un campagnard périgourdin, apercevant un lièvre en forme dans
un champ de marseche attendant à sa ferme, rentre aussitôt à sa
ferme pour prendre son fusil, revient à son champ, couche en
joux le lièvre immobile et tire.

Le coup était à peine parti, que le garde champêtre sortant de
derrière une haie, courut au corps du délit, s'en empara, et dressa
immédiatement procès-verbal.

Assignment à comparaître fut adressée au campagnard, qui se pré-
senta le lendemain devant le tribunal, et qui s'entendit condamner
à trois jours de prison et à cent francs d'amende.

Le lièvre, pièce de conviction, était là sur le bureau du président.
Le campagnard crut devoir l'emporter comme une compensation
de la peine qu'on venait de lui infliger; mais au moment où il met-
tait la main sur le quadrupède, le président lui fit observer que le
gibier était confisqué au profit de l'hospice, et le greffier voulut le
lui arracher.

Le paysan tint ferme, le président ne céda pas non plus, et il
en résulta que le lièvre, tiré en sens contraire, se rompit en deux
parties égales.

Mais voilà bien une autre histoire! Les entrailles du lièvre étaient
de fitasse; le gibier était empaillé! Un éclat de rire olympien retenit
dans le prétoire, et le campagnard prétendit que la sentence
prononcée contre lui devait être considérée comme non avenue.

Le tribunal ne fut pas de cet avis et maintint le bien jugé.

L'affaire va être portée en cour royale, et peut-être ira-t-elle en
cassation.

Il est évident que le garde champêtre avait monté ce coup pour
augmenter le chiffre de son casuel.

— L'état de santé de M. Donizetti, qui excite à un si haut degré
l'intérêt général, ne pouvait laisser dans l'indifférence la sollicitude
de l'autorité, sous la surveillance de laquelle sont placées les mai-
sons de santé. Une consultation de trois médecins envoyés par le
préfet de police vient en dernier lieu de constater qu'on ne pour-
rait faire entreprendre au célèbre malade le voyage d'Italie sans
exposer son existence aux plus graves et aux plus imminents dan-
gers. Le départ de M. Donizetti est donc ajourné. Chacun verra
dans l'intervention toute protectrice du préfet une nouvelle preuve
de l'intérêt qu'inspire parmi nous une si déplorable infortune.

— Le roi de Danemark a été frappé par une indisposition très
grave et qui a nécessité plusieurs saignées. Cette indisposition est
pareille à plusieurs autres congestions cérébrales dont le roi a été
attaqué en octobre 1845, et elle donne lieu à des appréhensions sé-
rieuses.

— On écrit de Breslau, 8 juillet :
« Nous recevons à l'instant la nouvelle que la ville de Rosen-
berg, située à deux milles d'ici, est en proie aux flammes. Cin-
quante maisons sont déjà réduites en cendres, et le feu n'est pas
éteint. On suppose que la malveillance est la cause de cet inci-
dende. »

— On écrit de Berlin au Correspondant de Nuremberg :
« Ce n'est pas M. de Meyendorff, mais son frère qui se rendra,
dit-on, à Paris, en mission extraordinaire, pour négocier un traité
de commerce entre la France et la Russie. »

— On écrit de Ham, 15 juillet :
« C'est dans la matinée d'hier que le général Montholon a été mis en li-
berté par le juge de paix. M. de Montholon a pris immédiatement la route
de Paris. Les deux soldats du 70^e, dont l'intervention a considérablement
retardé le jugement du docteur Conneau, partaient pour se rendre chacun
dans un autre régiment, quand un mandat d'amener, lancé par le procu-
reur du roi, les a de nouveau mis sous la main de la justice. Avant hier,
ces deux soldats ont été conduits à Péronne, où l'instruction de leur affaire
va être poursuivie. Les deux gardiens acquittés sont rentrés à Ham hier
soir. On a attendu, pour les mettre en liberté, que le délai pour l'appel fût
expiré. L'honorable acquittement du commandant Demarle ne l'a pas mis
à l'abri de la rancune ministérielle. Une ordonnance royale vient de lui si-
gnifier sa retraite par retrait d'emploi. On n'a pas attendu que lui-même
en fit la demande; on a voulu le punir de la faute qu'on avait commise en
n'accordant pas la liberté au prince Louis, lors des démarches de son vieux
père. »

— M. Piolet a lu hier à l'Académie des sciences un travail fort inté-
ressant dans lequel il s'attache à réfuter une partie du rapport de M. l'in-
génieur Frissard sur la catastrophe de Fampoux. On nous communique ce
travail, d'où nous tirons l'extrait suivant :

« L'auteur du rapport examine la question de savoir si la tête du convoi,
arrivant sur une contre-pente, n'a pas ralenti son mouvement, tandis que
la queue continuait à se mouvoir avec sa vitesse primitive; le milieu du
convoi, se trouvant alors comprimé entre la tête et la queue, aurait été
poussé en dehors de la voie. Il reconnaît que cette hypothèse pourrait ex-
pliquer les trois points de rupture du convoi et le déplacement du rail
gauche; mais il ajoute que cette hypothèse ne s'accorderait pas avec les
mouvements des divers groupes.

« La première partie de la proposition est parfaitement juste, mais la
dernière est en contradiction formelle avec tous les faits. L'observation

montre en effet que, quelque réguliers que soient des projectiles, lorsqu'ils sont lancés plusieurs à la fois, même dans un milieu homogène, ils prennent des directions très différentes et des mouvements de la plus grande irrégularité. A plus forte raison devait-il en être ainsi pour les divers groupes des wagons de masses différentes, qui n'ont pas déraillé en même temps ni dans le même endroit, et qui ont été lancés sur un sol inégal par des forces très différentes.

On doit comprendre qu'après avoir ainsi créé des contradictions, l'auteur soit amené à terminer en disant : « Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible d'arriver à une conclusion positive », et qu'il s'en remette à d'autres du soin de venir en aide à la science en lui fournissant de nouvelles données pour résoudre la question. Mais il est difficile d'admettre avec l'auteur que ce soin appartienne à la justice et aux magistrats plutôt qu'à l'expérience et à la théorie des hommes de l'art.

Plusieurs membres de la section des mécaniques ont été à même de faire des observations qui prouvent que les wagons placés au milieu d'un convoi ordinaire sont soulevés quand on diminue la vitesse de la tête. A plus forte raison cet effet doit se présenter pour deux lourdes locomotives et des convois-monstres qui ont des masses trois à quatre fois plus grandes. Tout concourt à prouver que le déraillement est imminent dans le ralentissement trop brusque de la vitesse de la tête, et surtout avec des convois énormes à deux lourdes locomotives et trente wagons qui pèsent plus de 250,000 kilogrammes, c'est-à-dire plus que tous les canons et les obusiers qu'une armée de 180,000 hommes mène en campagne; c'est d'ailleurs le poids d'un nombre suffisant de boulets pour renverser les murailles de 125 places fortes en ouvrant dans chacune une brèche praticable de 20 mètres de largeur.

L'Académie, dans sa séance du 3 mars, a appelé l'attention du gouvernement sur différentes questions relatives à la locomotion sur les chemins de fer, et en premier lieu sur la nécessité de faire constater dans quelles conditions on peut, avec une sécurité suffisante, faire voyager à grande vitesse des hommes renfermés dans des frères wagons en contact avec des masses de 15 à 18,000 kilog. Depuis quatre mois on n'a pas cru devoir répondre à l'Académie; mais, le 4 juin dernier, on a dit à la tribune, on ne sait d'après quelle fausse indication, que pour faire les expériences indiquées par l'Académie, il faudrait des sommes immenses. (Moniteur, page 1664, col. 3.) C'est plutôt la triste expérience qu'on vient de faire à Fampoux qui coûtera des sommes immenses, et il serait fâcheux que, malgré toutes les recherches, cette expérience ne donnât, ainsi qu'on l'a dit, aucune lumière sur les causes des accidents, puisque ceux-ci devraient se reproduire comme par le passé, en suivant les mêmes errements.

Nouvelles Étrangères.

BELGIQUE.

L'infant don Enrique est parti de Bruxelles, se rendant à Liège. Le 12 juillet, l'infant a dîné chez le roi Léopold, qui lui avait envoyé sa propre voiture, et, le 14, il a assisté au service de l'anniversaire de la mort du duc d'Orléans. A Bruxelles, le jeune prince a été l'objet des attentions les plus pressées de la part non seulement de la famille royale, mais des ministres, des personnages politiques les plus éminents, des étrangers de distinction, du corps diplomatique tout entier. On a surtout remarqué la visite que lui ont faite le nonce du pape et le ministre de Sardaigne.

ITALIE.

Plus de cent fonctionnaires, ayant reçu leur titre et leur traitement de l'ancien pape défunt et de ceux qu'on nomme *monsignori*, ont été renvoyés par le nouveau pape, bien qu'ils s'attendissent à se voir confirmés dans leurs fonctions et revenus. Cet argent servira au paiement de la dette publique. Le cardinal d'Ostre, connu pour son amour du luxe, avait habité jusqu'à présent le palais Saint-Michel; il a reçu du saint-père l'ordre de le quitter. Le cardinal ayant objecté qu'il tenait de Grégoire XVI la permission d'habiter ce palais, Pie IX lui aurait répondu que cet engagement ne l'obligeait pas. L'ancien président des aqueducs et des routes, qui avait été remplacé sous Grégoire par le neveu d'un cardinal, a été réintégré dans ses fonctions.

AFRIQUE DU SUD.

On a reçu à Londres des journaux du Cap de Bonne-Espérance du 16 mai; les nouvelles de la frontière sont aussi déplorables que que possible, car les forces chargées de défendre la colonie contre les bandes de Cafres sont insuffisantes. Sur toute la longueur de la ligne de la frontière nord-est, les postes militaires, aidés par les colons et les Fingos amis, étaient réduits à la défensive. Ils ont de la peine à défendre leur vie, tandis que les hordes pillardes de Cafres leur enlèvent leurs troupeaux par milliers de têtes et brûlent toutes les fermes isolées sans qu'on puisse les punir. On disait lundi dans la Cité qu'il y aurait un meeting public des négociants qui sont en relations d'affaires avec la colonie pour ouvrir une souscription et stimuler la charité publique.

POLOGNE.

Voici une nouvelle importante que nous donne la *Gazette de Francfort* du 14 juillet : « Comme les trois puissances protectrices ont décidé que l'Etat libre de Cracovie ne serait occupé, à l'avenir, que par des troupes autrichiennes, et les troupes prussiennes ont dû partir le 13 courant, et les troupes russes rentreront dans l'intérieur de la Pologne. » Nous laissons la responsabilité de cette nouvelle au journal qui la publie.

Etude de M. Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, n. 5.

VENTE VOLONTAIRE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE, Le samedi 1^{er} août 1846, à midi,

EN VINGT ET UN LOTS SÉPARÉS,

Avec enchère générale sur les 14^e et 15^e lots,

- 1^o D'une Maison bourgeoise, sise à la Croix-Rousse, rue Mazgran;
 - 2^o De trois Maisons en construction, sises à la Croix-Rousse, rue Mazgran et rue Chaumais;
 - 3^o De deux Maisons, situées à la Croix-Rousse, rue Sainte-Marie;
 - 4^o De trois Maisons de campagne, situées à la Croix-Rousse, montée de la Boucle, et de douze terrains à bâtir, sis à la Croix-Rousse, rues Saint-Joseph, Chaumais, Sainte-Marie, Lafayette, Philippeville, des Trois-Enfants, de la Fontaine, et montée de la Boucle.
- Tous ces immeubles appartiennent à M. Antoine Chaumais, propriétaire à la Croix-Rousse. Pour les renseignements, s'adresser à M^e Mital, avoué poursuivant. (2523)

A VENDRE pour cause de départ, un **Fonds de toilerie et rouenneries**, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville, et ayant une très bonne clientèle, ce qui offre des bénéfices certains. S'adresser rue Trois-Carreaux, 3. (725)

Au Bateau à Vapeur.



La méthode spéciale de M. BONGRAND aîné pour guérir les difformités de la taille, et particulièrement celle du rachis (épine dorsale ou colonne vertébrale), acquiert chaque jour une consécration nouvelle par des cures vraiment inespérées. M. BONGRAND offre à cet égard aux parents toutes les garanties désirables. A la demande de plusieurs personnes, il a pris à sa disposition des établissements pour les deux sexes, où le traitement orthopédique ne portera aucun obstacle à l'éducation des enfants confiés à ses soins. (2048)

A VENDRE DE SUITE Fonds de mercerie et de rouennerie bien achalandé, situé Grande-Côte, n. 24, à Lyon. S'y adresser. (780)

SIROP PHLEENTERIQUE contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ Par M. BOUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48. Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite. Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné. Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. **Prix : 5 fr. le flacon.** S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

A LOUER DE SUITE Appartement indépendant de quatre pièces, avec alcove, boisé et parqueté, caves et grenier, rue de la Reine, 5, au 1^{er}, maison Poncet. — S'y adresser. (775)

AVIS. Les bureaux de la Compagnie d'Assurance contre l'Incendie le **Palladium** sont actuellement **place du Concert, n. 7, au 2^e.** (1503)

Cabinet de M. T. POYARD, arbitre de commerce, expert teneur de livres, Rue de la Boucherie-des-Terreux, 13. Par jugement du tribunal de commerce, en date du 26 juin 1846, signifié le 14 juillet, M. POYARD a été nommé liquidateur judiciaire du commerce LASHERNES, cafetier aux Célestins. (1431) En conséquence, MM. les débiteurs et créanciers dudit commerce devront désormais s'adresser au liquidateur pour tout ce qui y aura rapport.

DÉPURATIF DU SANG. LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, est employé avec un succès constant pour la guérison des maladies secrètes, dartres, taches et éruptions de la peau, goulte, rhumatismes, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, d'un usage commode et d'un résultat certain, est préféré aux tisanes. S'adresser, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à Thizy, M. BOUVIER; à Roanne, M. MERCIER; à Charrolles, M. BERT; à Chalon, M. RASCOL; à Bourg, M. VILLARD; à Vienne, M. MERMET; à Valence, M. COLLET, tous pharmaciens. (4998) LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.

INDES.

Le paquebot anglais le *Spitfire*, parti de Malte le 15 du courant, est entré dimanche à Marseille. Ce paquebot a apporté à Marseille la valise des Indes, qui a été immédiatement acheminée sur l'Angleterre. Voici une analyse des nouvelles les plus importantes que nous trouvons dans les journaux de l'Inde :

On a reçu des nouvelles de Bombay à la date du 3 juin, de Calcutta à celle du 2 juin et de la Chine à celle du 14 mai.

BOMBAY, 2 juin. — Le rajah de Ludwa est tombé dans les mains des Anglais.

Les baraques où était logé le 50^e régiment et l'hôpital ont été renversées le 20 mai. Quarante-vingt-quatorze personnes ont été tuées par ce désastre : soixante hommes, quatorze femmes et vingt enfants; cent quinze ont été blessés, et quatre personnes ont pu se sauver sans contusions.

On écrit de Kote-Kangra que le 44^e régiment, qui avait été chargé d'aller protéger la ville de Kangra, est arrivé à sa destination le 22 avril. Le fort de Mulera a été immédiatement remis aux Anglais par le sirdar Runjoo-Singh, et une compagnie en a pris possession. C'est un assez mauvais fort, mais bien situé.

Les nouvelles les plus récentes nous apprennent que Kote-Kangra tenait encore et que la garnison continuait à faire feu. La députation de Lahore, ayant à sa tête Dewan-Demanouth, a échoué dans ses efforts pour l'engager à se rendre, nonobstant les termes honorables de la capitulation, qui consistait à laisser aller la garnison saine et sauve où elle voudrait se rendre, et en un lot de roupies. Le brigadier Wheeler a été chargé du siège. La garnison est de six cents hommes, qui paraissent décidés à résister jusqu'à la dernière extrémité.

On s'attend à des attaques du côté de Lahore, et l'on fait de sérieux préparatifs pour les prévenir.

Le choléra a éclaté avec une grande violence à Bombay le 24 mai; il est sur la route de Baroda.

CALCUTTA, 2 juin. — Les affaires sont toujours les mêmes dans le Punjab. A Lahore, tout continue à être tranquille, et nos troupes y jouissent de tout le confort et de toute la sérénité que permettent les circonstances. Les points éloignés du pays soumis au durbar sont encore dans un état de trouble; mais quelques progrès paraissent avoir été faits dans le but de réduire les insurgés. Golaub-Singh se montre encore disposé à être un mauvais voisin tant que les troupes britanniques occuperont son pays.

— Les nouvelles de la Chine sont à la date du 14 mai; elles annoncent que Chusan allait être évacué, et qu'on rassemblait des navires pour opérer le transport des troupes. La permission avait été formellement donnée aux étrangers d'entrer dans Canton.

Bulletin de la Bourse de Paris du 21 juillet 1846.

La bourse d'aujourd'hui a été complètement nulle. On n'a fait qu'un seul cours au parquet, 85 10, et dans la coulisse, un moment seulement, 85 01 1/2. Le 3 0/0 est resté à 85 10, plutôt demandé qu'offert.

Trois pour cent.....	85 10	Versailles (rive droite) ..	400 »
Quatre pour cent.....	107 »	— (rive gauche) ..	235 »
Quatre et demi pour cent.....	»	Paris à Orléans.....	1265 »
Cinq pour cent.....	121 60	Paris à Rouen.....	960 »
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	660 »
Trois pour cent belge.....	»	Avignon à Marseille.....	857 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	100 1/4	Strasbourg à Bâle.....	215 »
Cinq pour cent belge.....	101 1/2	Orléans à Vierzon.....	590 »
Cinq pour cent napolitain.....	»	Orléans à Bordeaux.....	515 »
Récépissés Rothschild.....	100 50	Amiens à Boulogne.....	450 »
Cinq pour cent romain.....	100 1/2	Monterau à Troyes.....	370 »
Trois pour cent espagnol.....	»	Chemin du Nord.....	688 75
Banque de France.....	3460 »	Dieppe et Fécamp.....	»
Comptoir Ganneron.....	1185 »	Paris à Strasbourg.....	481 25
Banque belge.....	»	Tours à Nantes.....	481 25
Caisse Lafitte.....	1210 »	Paris à Lyon.....	495 »
Obligations de Paris.....	1365 »	Lyon à Avignon.....	461 25
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	450 »
Saint-Germain.....	»	Bordeaux à la Teste.....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 23 juillet.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	852 50	850	851 25	850
prime d. 10.	»	»	855	858 75	»	865
Paris à Orléans.	»	»	1260	1257 50	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	960	960	960	960
prime d. 10.	»	»	963 75	965	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	597 50	»	595	597 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	682 50	683 75	682 50	683 75
prime d. 10.	»	»	688 75	»	695	692 50
Paris à Lyon.	»	»	482 50	485	481 25	485
prime d. 10.	»	»	483 75	482 50	495	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. M. le consul de la Confédération suisse engage M^{le} GRITLET WERLY, d'Orbi, canton de Vaud, à se

présenter chez lui, quai Saint-Antoine, 29, pour y recevoir une communication qui l'intéresse.

ALLEVARD.

ÉTABLISSEMENT THERMAL.

La malveillance se plaît à répandre de faux bruits sur les Eaux d'Allevard. Elle répète partout que le désordre et la discorde régnent dans l'établissement; qu'on y cherche inutilement le confort; qu'il y a absence totale de baigneurs; que la source est à sec, etc. L'intrigue est arrivée à tel point que nombre de personnes, dans la crainte de faire un voyage nul, ont écrit à M. le médecin inspecteur pour obtenir des renseignements.

Ces insinuations sont de la plus indigne fausseté. Jamais l'avenir des Eaux d'Allevard n'a été plus au-dessus de toutes les atteintes. Des cures nombreuses et parfaitement constatées, les efforts de la nouvelle administration pour procurer aux baigneurs ce qui tient aux agréments du séjour, la beauté incomparable du pays, y ont concouru à mériter la confiance du public et le patronage des hauts dignitaires éclairés et consciencieux.

Les administrateurs : CHARRANSOT, avocat; ALPHONSE DURUY, négociant; DORET, propriétaire.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur; Grande-Rue, 36; Macôn, FOURCER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles. Le 22 juillet 1846.

NUMÉRO DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAÏ.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,800	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	493	3,490
2,000	1,000	Banque de Lyon.		
320	5,000	Bateaux à vapeur.		
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	5,150	
200	5,000	Société lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,500	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	5,000	
1,050	500	Compagnie de l'Aigle.	9,900	
6,000	5,000	Compagnie du Rhône.	900	
356	500	Canal de Givors.	600	
1,000	500	Eclairage par le gaz.	503	
1,000	450	Abbeville.		
1,000	1,000	Angers.		
500	500	Avignon.		
1,000	450	Bayonne.		
500	1,000	Besançon.	590	
500	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	1,050	
400	500	Bourges.	550	
500	1,000	Bourges.	973	
1,250	400	Clermont.		413
1,200	300	Colmar.		
500	700	Dijon.		
1,300	400	Dole.	920	
450	600	Florence.	310	
1,200	400	Genève.	402	
450	600	Grenoble.	952	
1,200	400	Guillotière.		
1,000	1,000	Laval.	1,640	
1,500	1,000	Limoges.	310	
320	3,200	Lyon, Compagnie Perrache.	5,900	
1,000	400	— nouvelle émission.	4,000	
600	500	Metz.	950	
1,000	500	Mézères et Charleville.	670	
400	500	Montpellier.	650	
980	500	Moulins.	560	
5,200	440	Mulhouse.	630	
600	500	Nantes.		500
875	300	Nevers.	623	
1,000	400	Perpignan.	535	
600	500	Puy.	510	
1,000	500	Reims.	600	
900	750	Rive-de-Gier.	450	
1,000	700	Saône-et-Loire.	1,500	
1,500	700	Saint-Etienne.	1,620	
1,000	700	Strasbourg.	1,200	
1,000	750	Trieste.	923	
5,000	500	Trois villes du Midi.		400
900	500	Troyes.	700	
1,740	500	Turin.		
360	600	Valence.	673	
1,000	500	Venise.	1,210	
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche.	7,540	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,015	
Illimit.	1,250	Mines de houille. — Compagnie générale.	1,153	
4,485	1,250	Obligation de ladite compagnie.	1,153	
Illimit.	1,000	Société civile.		
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfond.	850	
1,000	1,000	Compagnie des mines des Littes.		
2,500	1,000	Compagnie du Villars.	400	
4,800	1,000	C ^o des Houillères de Saint-Etienne.	827	
450	2,000	Ponts. — Sur le Rhône.		1,690
500	2,000	de la Feuillée.	2,030	
220	2,000	du Palais-de-Justice.	1,600	
1,790	2,000	de l'île-Barbe.	1,133	
1,500	2,000	de Vaise.	220	
240	5,000	— nouvelle émission.		1,450
1,790	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,130	
1,419	5,000	de Vaise.	400	
		Terrains de Vaise.	500	
		Compagnie des Eaux de Villefranche		